

LE COURTOIS HERITOURNOI

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Juge-arbitre

La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre principal **M. COUVAL Sébastien** assisté de son adjoint **M. SERFATI Jean**. Les décisions des Juges-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Article 2 : Règlements

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Article 3 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence **2021/2022** le jour du tournoi. Le tournoi est ouvert aux catégories Minime, Cadet, Junior, Senior et Vétéran dans les séries Séniors N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P & NC.

Article 4 – Inscriptions

La date limite d'inscription est fixée au dimanche **07 janvier 2022**.

Date Tirage au sort : **16 janvier 2022**

Date prise en compte CPPH : **07 janvier 2022**

Les droits d'engagement sont de **16 euros pour un tableau**, et de **20 euros pour deux tableaux (prélèvement de la FFBaD inclus)**. Pour un déroulement agréable de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions (par ordre de réception des paiements, puis des inscriptions). Tout participant devra avoir acquitté son droit d'inscription avant la date du tirage au sort (spécifiée ci-avant) auprès du Club de l'Amicale Laïque HERICOURT.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (Certificat médical, attestation de l'employeur...).

Article 5 – Volants

Les volants en plume seront utilisés dans toutes les catégories, à charge égale entre les joueurs. En cas de litige le volant officiel est le RSL Tourney 3, il sera en vente dans les gymnases. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.

Article 6 – Tableaux

Le tournoi propose 5 tableaux (SH-SD / DH-DD / Dmx) découpés en séries constituées en fonction des CPPH au jour du CPPH retenu afin d'optimiser le nombre de matchs par joueur tout en tentant de respecter au mieux les niveaux des joueurs. Les joueurs pourront s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux maximum.

Les tableaux se dérouleront en poules, suivies de phases finales à élimination directes ou en poules uniques.

Les tableaux pouvant faire l'objet de modifications après l'impression, la version affichée en salle fera foi. Le comité directeur en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de modifier les poules (et/ou) les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 7 – Horaires

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match et doit pointer à la table de marque dès son arrivée.

Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Un retard de 5 minutes à l'appel peut entraîner la disqualification du joueur concerné.

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match concerné a été appelé par la table de marque. Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début du second (premier échange). Il est rappelé que le temps de repos entre les sets est de 2 minutes et de 1 minute lorsque le score atteint pour la première fois 11 dans chaque set.

Article 8 – Arbitrage

En dehors des phases finales, tous les matchs seront auto-arbitrés ; pour les phases finales, l'arbitrage sera assuré par des officiels, si possible. Tout joueur pourra faire appel à l'un des juges-arbitres à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il le juge nécessaire.

Le tournoi se joue en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 9 – Les LETs

Gymnase Halle Cerdan : Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service dans la limite de deux essais, et faute en cours de l'échange. Toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (ex : filin de panneau de baskets etc...) le volant sera annoncé let à tout moment.

Gymnase du Champ de Foire : pas de restriction particulière (pas d'obstacles à moins de 9m en hauteur)

Article 10 – Forfaits (art. 17 du RGC)

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la **Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Badminton à 14M rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON, par tout moyen prouvant la date de réception.**

Article 11 – Accès aux terrains

Seuls, auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coaches durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Etant donné la configuration du gymnase de la Halle Cerdan, le coaching permanent n'est pas autorisé durant ce tournoi. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges-arbitres et eux seuls. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Article 12 – Echancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant les horaires et ordres des matchs sont données à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité directeur pour le bon déroulement du tournoi.

Article 12 – Sécurité et hygiène

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules. Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous pour que ce tournoi se déroule dans une bonne ambiance et dans des salles propres. Il vous est demandé en particulier de NE PAS FUMER dans les salles, de ne pas y apporter de récipients en verre et surtout d'utiliser les poubelles mises à votre disposition.

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.

Le Comité d'organisation du Courtois Héritournoi.